



SECTION SPORTIVE FOOTBALL

ANNEE 2022/2023



Recrutement uniquement pour les 6^e/5^e en Section Sportive Scolaire

Dossier inscription – Rentrée 2022

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription à la détection pour la section sportive scolaire du collège Aliénor d'Aquitaine de Bordeaux.

La détection se déroulera le mercredi 13 avril 2022 au stade Suzanne Lenglen (rue Buthaud 33100 Bordeaux), avec la présence indispensable d'un parent au début de l'épreuve.

Le dossier est à retourner au :

Collège Aliénor d'Aquitaine
16 Rue Dom Devienne, 33800 Bordeaux
Tél : [05 56 91 42 43](tel:0556914243)
Ou par mail : ce.0332768e@ac-bordeaux.fr

Le dossier doit être transmis au collège pour le 12 avril à midi dernier délai.

Pièces à fournir pour que le dossier soit complet (obligatoire pour le jour du test, tout dossier incomplet ne sera pas recevable):

- Fiche d'inscription
- Photocopie de la licence FFF ou certificat médical d'aptitude à la pratique du football pour les candidats non licenciés
- Photocopie du livret scolaire pour les CM2
- Photocopie des 2 derniers bulletins trimestriels pour les collégiens
- Renseignements scolaires
 - Avis du professeur principal

! ATTENTION ! POUR LES ELEVES QUI NE DEPENDENT PAS DU COLLEGE :

« **La non dérogation à la carte scolaire reste la règle au niveau académique** : cependant, et à titre tout à fait exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées par l'IA-DASEN responsable du département, dans la limite des places disponibles de l'établissement au titre du motif "parcours particulier de l'élève". L'affectation relève de sa seule compétence, dans le respect du calendrier fixé par ses services.

La réussite aux tests sportifs d'entrée quand ils existent ne peut en aucun cas garantir l'inscription de ces élèves dans l'établissement d'implantation de la Section Sportive Scolaire. »

Circulaire du 10 avril 2020 (publiée au BO n°18 du 30 avril 2020)

Candidature à la section Sportive

Nom de l'élève : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nom du père : Prénom :

Nom de la mère : Prénom :

Adresse postale :

.....

Courriel :

Téléphone :

Motivations de l'élève pour intégrer la section :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____, père, mère de

autorise mon enfant à participer à la sélection pour la section sportive qui se déroulera le mercredi 13 avril 2022.

Certifie qu'il est assuré contre les accidents pouvant survenir au cours de la pratique sportive conformément à la réglementation en vigueur. (L'assurance licence de son club suffit).

Déclare en outre dégager le collège Aliénor d'Aquitaine de toutes les responsabilités dans les accidents qui pourraient survenir à celui-ci ou de son fait au cours de cette journée.

En cas d'accident autorise les services médicaux compétents à procéder à toute intervention médicale si besoin.

A _____, le

Signature du candidat

Signature des parents

Renseignements scolaires

Année scolaire 2021/2022

ELEVE :

Etablissement scolaire fréquenté actuellement en 21-22:

Classe fréquentée :

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL :

(Niveau scolaire, aptitude à suivre une section sportive, comportement en cours...)

Renseignements sportifs

Saison 2021/2022

Sont admis à concourir uniquement les jeunes garçons et filles rentrant en classe de 6^{ème} et 5^{ème} pour l'année scolaire 2022-2023.

Renseignements sportifs :

Club fréquenté actuellement :

Poste de jeu principal :

Poste de jeu secondaire :

Latéralisation :

Niveau de compétition de votre équipe :

Avis de l'entraîneur :

EPREUVES SPORTIVES : le mercredi 13 avril 2022

Présence Indispensable d'un des parents au début de l'épreuve

Les épreuves sont organisées sous la responsabilité du conseiller technique régional.

Les candidats devront se présenter munis de leur équipement complet de footballeur.

Déroulement de la matinée :

10h : Rendez-vous des candidats au stade Suzanne Lenglen (rue Buthaud 33100 Bordeaux)

10h30 / 12h30 : Epreuves pour les 6^{ème} / 5^{ème}

- Parcours slalom chronométré
- Jonglages (2essais)
- Jeu réduit
- 8c8

Fin des épreuves à 12h pour les 6^{ème} / 5^{ème}

Les résultats seront communiqués courant mai 2022.

LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL
COLLEGE ALIENOR D'AQUITAINE

6^{ème} / 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème} Section sportive Football	
Public concerné	Pour la 6 ^{ème} : tous les élèves de CM2 Pour les autres niveaux : tous les élèves du collège (et éventuellement des collèges proches)
Conditions d'entrée	Participer aux tests de sélection et être sélectionné (technique + dossier scolaire) <u>ATTENTION aux élèves qui ne dépendent pas du collège :</u> « La non dérogation à la carte scolaire reste la règle au niveau académique : cependant, et à titre tout à fait exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées par l'IA-DASEN responsable du département, dans la limite des places disponibles de l'établissement au titre du motif « parcours particulier de l'élève ». L'affectation relève de sa seule compétence, dans le respect du calendrier fixé par ses services. <i>La réussite aux tests sportifs d'entrée quand ils existent ne peut en aucun cas garantir l'inscription de ces élèves dans l'établissement d'implantation de la Section Sportive Scolaire. »</i> <i>Circulaire du 10 avril 2020 (publiée au BO n°18 du 30 avril 2020)</i>
Nombre de places	Maximum 14 filles et garçons pour chaque niveau
Déroulement	Enseignements traditionnels + 4h d'entraînement football par semaine (2X2H) inclus dans l'emploi du temps
Encadrement	M. MERRET, professeur d'EPS, responsable pédagogique de la section M. COUGNON, entraîneur diplômé B.E.F football M. ROULIERE, entraîneur diplômé en football
Exigences	Tous les élèves de la Section devront être licenciés FFF à la rentrée scolaire <ul style="list-style-type: none">- Participation obligatoire aux championnats UNSS si sélectionné et aux cross UNSS (inscription UNSS obligatoire)- Réaliser le suivi médical prévu et obligatoires

L'entrée en section entraîne son adhésion durant toute la scolarité. A la fin de chaque année, une commission éducative réétudie chaque dossier afin de déterminer la poursuite ou non en section de l'élève.